

CJSA
19100 BRIVE LA GAILLARDE

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

NOS REFERENCES : 3
NUMERO RCS : B677120487
NUMERO GESTION : 71B00048
DENOMINATION : EXPERTISE COMPTABLE DU CENTRE-OUEST
ADRESSE : 25 BD AMIRAL GRIVEL
19100 BRIVE
NUMERO DE DEPOT : 00000113
DATE DU DEPOT : 28/01/1998
01- ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DATE DE L'ACTE : 30/12/1997
DECISION : CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR(S)

LE GREFFIER

"EXPERTISE COMPTABLE DU CENTRE OUEST"
en abrégé "E.C.C.O."
SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE 250.000 Francs
SIEGE SOCIAL : 25, boulevard Amiral Grivel
BRIVE (Corrèze)

R.C.S. BRIVE B 677-120-487

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE REUNIE EXCEPTIONNELLEMENT LE 30 DECEMBRE 1997

- I -

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT et le trente décembre, à 12 heures,

Les actionnaires de la société "EXPERTISE COMPTABLE DU CENTRE OUEST", en abrégé "E.C.C.O.", société anonyme au capital de deux cent cinquante mille (250.000) francs, divisé en mille actions au nominal de deux cent cinquante francs chacune, dont le siège social est à BRIVE (Corrèze), 25, boulevard Amiral Grivel, se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire, sur la convocation du Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Francis POPPE.

Monsieur Pascal JACQUETTE et Monsieur Serge FERRIERE sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Paul CARRE est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 997 actions et représentent ainsi plus du quart du capital social, quorum de la présente assemblée.

fv P J^c

lc.

En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée pour délibérer comme assemblée générale ordinaire.

- II -

Monsieur le Président dépose alors sur le bureau et met à la disposition des actionnaires:

- la feuille de présence de l'assemblée,
- le texte des résolutions proposées au vote des actionnaires.

- III -

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée a été réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Constatation de la démission des administrateurs ;*
- *Nomination de nouveaux administrateurs ;*
- *Pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités.*

Après diverses délibérations, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

- IV -

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Francis POPPE de ses fonctions d'administrateur avec effet de ce jour et nomme à compter de ce jour, en remplacement, Monsieur Pascal JAQUETTE, demeurant à BRIVE (Corrèze), 43, rue Général Dalton, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 1998.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Xavier POPPE de ses fonctions d'administrateur avec effet de ce jour et nomme à compter de ce jour, en remplacement, Monsieur Serge FERRIERE, demeurant à USSAC (Corrèze), "Sirogne", pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 1998.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Virginie FLUTEAU, épouse de Monsieur Xavier POPPE, de ses fonctions d'administrateur avec effet de ce jour et nomme à compter de ce jour, en remplacement, Monsieur Médéric

EB  JF

L.C.

CHADAIGNE, demeurant à LA BOHALLE (Maine et Loire), 39, route de Brain, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 1998.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs :

- à Monsieur Pascal JACQUETTE, à l'effet de signer l'extrait du présent procès-verbal à insérer dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social ;
- et au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du procès-verbal constatant les présentes délibérations, à l'effet d'effectuer, partout où besoin sera, toutes autres formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- V -

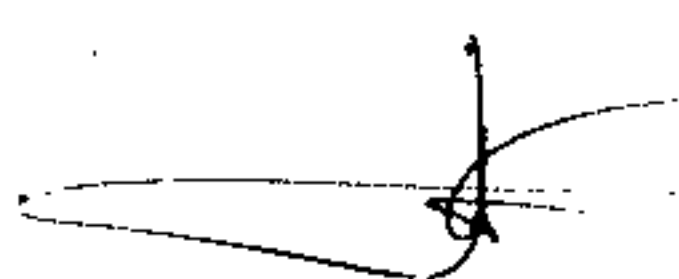
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour valoir ce que de droit.

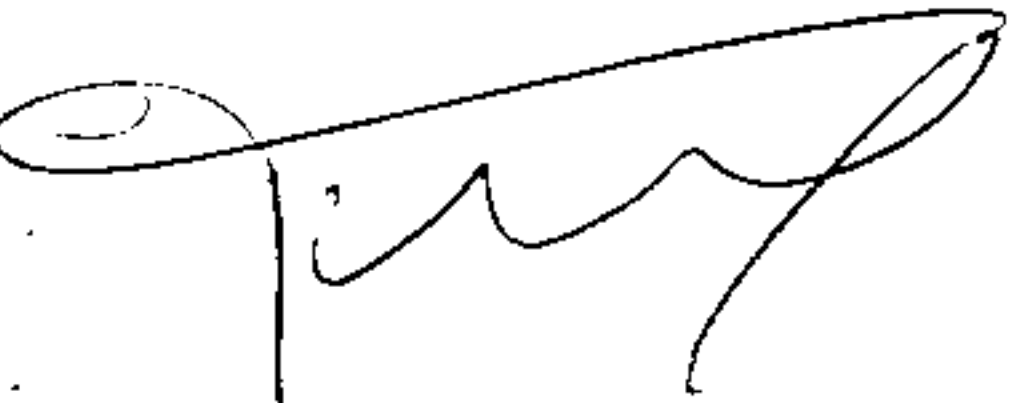
Le Président de Séance

Les Scrutateurs

Le Secrétaire


Francis POPPE

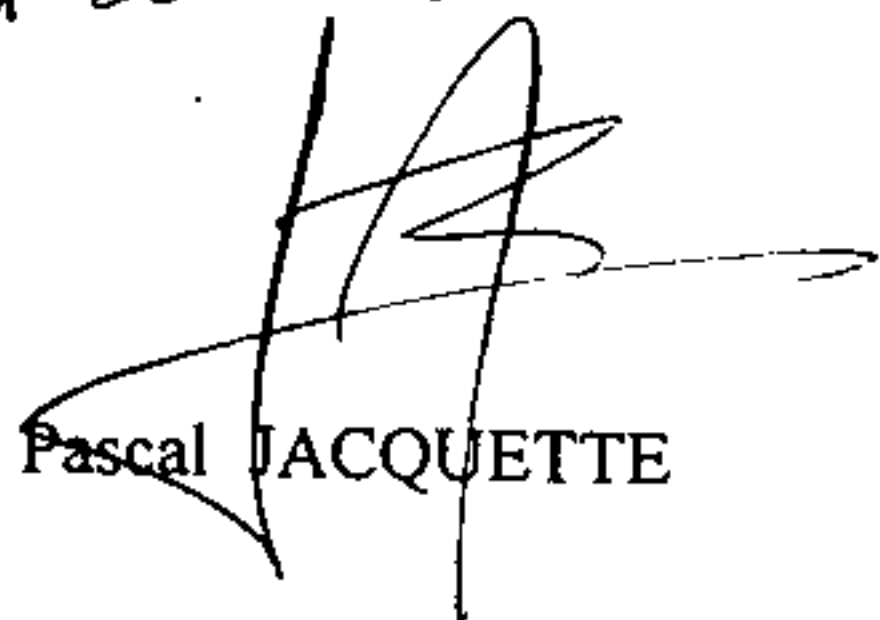

Pascal JACQUETTE


Serge FERRIERE

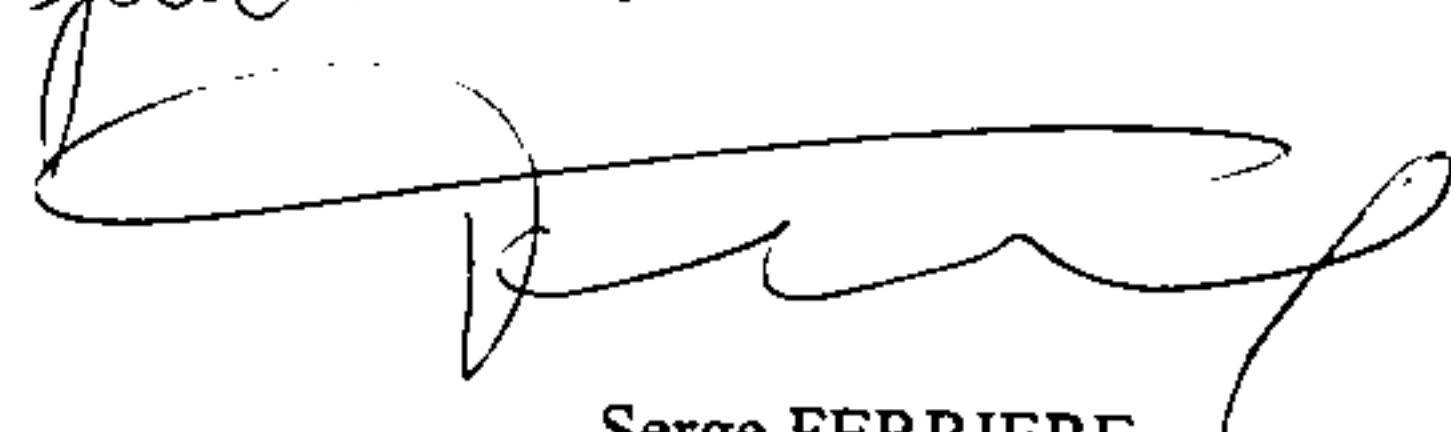

Paul CARRE

ACCEPTATION DES FONCTIONS D'ADMINISTRATEURS

Ben pour acceptation des fonctions d'administrateurs.


Pascal JACQUETTE

Ben pour acceptation des fonctions d'administrateurs


Serge FERRIERE